



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments & urbanisme

Objet : **Préavis n°75/2021**

Concernant une demande de crédit de Frs.190'000.- TTC destiné à financer la construction d'un bâtiment pour l'hébergement d'une nouvelle chaudière à pellets – 100% énergie renouvelable.

Date séance : lundi 10 mai 2021(visioconférence)

Présents :

Pour la commission :

Peter Zaugg, Christophe Pidoux, Geoffrey Geissmann, Juan-José Valero, Piero Fonzo (rapporteur)

Pour la Municipalité :

André Darmon, Gérald Girardet, Jean Zucchello (partiellement)

Invité :

Thierry Stäger

Absents : -

La commission des bâtiments a pris note du compte-rendu fait par les membres de la municipalité lors de sa séance du 10 mai 2021. La commission remercie Messieurs les Conseillers municipaux pour leur disponibilité et pour la qualité des renseignements et des documents qui leur ont été fournis.

L'installation d'une nouvelle chaudière à pellets nécessite la construction d'un nouveau bâtiment. Le bâtiment projeté est conçu en structure bois et serait une extension du bâtiment le Gossan.

A noter que l'installation existante couvre les besoins actuels et futurs engendrés par les 26 nouvelles habitations du projet en construction « Cœur du Bourg ». Cette nouvelle installation n'est donc pas un besoin indispensable et urgent mais représente un investissement de la Commune pour une transition énergétique vers des énergies 100% renouvelables. La commission salue cette démarche.

En effet, cette nouvelle chaudière permettra entre autre de s'affranchir de l'utilisation du chauffage à mazout qui est utilisé aujourd'hui (30'000 l/an) pour la production d'eau chaude sanitaire durant la période estivale. La chaudière à mazout étant encore à « mi vie » et en bon état, celle-ci restera opérationnelle et serait utilisée en secours en cas de panne des chaudières à copeaux et/ou à pellets

La commission demande à la Municipalité d'être attentive à l'intégration de ce nouveau bâtiment au bâti existant. La proposition actuelle ne convainc pas les membres de la commission et ceux-ci demandent à être consultés lors du développement architectural du projet.

Président : Nicolas Bolay
Ch. de la Branche 7
1272 Genolier
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments & urbanisme

Au vu de ce qui précède, la Commission des bâtiments et urbanisme recommande au conseil communal d'accepter le préavis municipal No.75/2021 concernant une demande de crédit de Frs.190'000.- TTC destiné à financer la construction d'un bâtiment pour l'hébergement d'une nouvelle chaudière à pellets.

Fait à Genolier, mai 2021

P.Fonzo

(rapporteur)

J.-J.Valero

C.Pidoux

P.Zaugg

G.Geissmann

Président : Nicolas Bolay
Ch. de la Branche 7
1272 Genolier
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch